



## Déclaration de la FSU 91 au CTSD du 18 juin 2015

Monsieur le Directeur académique,

Les ministres, les directeurs académiques, les experts, tiennent tous, à tour de rôle, le même discours : les moyens en assistance éducative sont un élément crucial pour travailler à la réussite et à l'épanouissement des élèves dans les établissements. Fondamentales, les vies scolaires sont pourtant victimes de la politique d'austérité menée avec une constance remarquable par le gouvernement. Après les 48 suppressions d'emplois à la rentrée 2013, les 18 créations d'emplois de la rentrée 2014, loin de compenser ces suppressions, cachaient une réalité contrastée : des créations d'emplois pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap, ce que la FSU91 avait salué, mais aussi une balance quasi nulle entre créations et suppression d'emplois d'AED dans les collèges et les lycées, alors même que les effectifs augmentaient.

C'est le même constat que l'on peut faire cette année : 14 créations d'emplois, essentiellement d'AESH, mais en collège comme en lycée, le nombre d'ETP d'AED diminue (-3,5 au total) Supprimer des moyens alors même que les effectifs prévus augmentent (+ 342 en collège et SEGPA, + 985 dans les lycées), c'est faire bien peu de cas des conditions de travail des personnels et d'encadrement des élèves, qui se dégradent.

Dans les collèges, 2,5 ETP d'AED sont supprimés alors que 342 élèves supplémentaires sont attendus, cela revient à ouvrir un nouveau petit collège sans AED... Dans le détail, 23 collèges perdent au moins 1 demi-emploi d'AED, quand seulement 14 collèges gagnent au moins un demi-poste. Parmi les grands perdants de ce jeu de redéploiement des moyens, on trouve même des établissements de l'Éducation Prioritaire ! Comment expliquer que le collège Jean Vilar (Grigny), les collèges Senghor et la Nacelle (Corbeil-Essonnes) perdent un demi-emploi alors qu'ils sont REP+ ou REP ? Retirer des moyens à ces établissements à l'équilibre fragile, où les faits de violence sont réguliers, où il est indispensable que la présence des adultes soit renforcée est une décision incompréhensible : est-ce cela, la « refondation » de l'Éducation Prioritaire ? Dans les lycées, un ETP d'AED est supprimé, alors que 985 élèves supplémentaires sont attendus.

Faute d'avoir pu le faire lors d'un groupe de travail qui n'a pas été convoqué, nous vous demandons, Monsieur le Directeur Académique, de réétudier toutes les situations où des établissements voient leurs moyens baisser, et de revenir sur ces propositions le cas échéant.

Par ailleurs, pour la deuxième année consécutive et après 3 années de baisse, aucun poste d'assistant pédagogique n'est créé. Pourtant, des établissements ont des besoins grandissants en la matière, à l'image du lycée Paul Langevin de Ste-Geneviève-Des-Bois, où des projets portés par les élèves eux-mêmes n'ont pu se concrétiser faute de présence adulte, et notamment d'assistants pédagogiques, en nombre suffisant !

A la rentrée 2015, les vies scolaires seront donc une nouvelle fois le parent pauvre des établissements. Les effectifs augmentent, les moyens, au mieux, restent constants. A cela s'ajoute la pénurie aiguë en matière de postes de CPE dans notre département. Cette situation est inacceptable et il est donc urgent que l'Essonne soit dotée à la hauteur des besoins !

Ce CTSD est également consacré à l'étude de la répartition des IMP entre les établissements. Nous rappelons notre opposition, sur le principe, à remplacer des décharges horaires par de l'indemnitaire et à rendre possible la création de hiérarchies intermédiaires par le chef d'établissement, qui a les pleins pouvoirs en la matière. La deuxième vague d'attribution d'IMP n'a en rien corrigé les écarts surprenants et toujours inexplicables de dotations entre établissements. Des éléments de barèmes transparents doivent être produits. Par ailleurs, force est de constater que cette nouveauté a été introduite dans une réelle confusion, en raison de circulaires publiées tardivement ou d'informations parfois contradictoires dans les établissements. La faiblesse de l'enveloppe dans de nombreux collèges ou lycées suscite des tiraillements, mettant à mal la solidarité pourtant indispensable entre les différents membres des équipes pédagogiques.

L'absence de revalorisation des conditions de travail, mais aussi salariale des personnels, produit des conséquences pourtant connues de tous et les premiers résultats des concours de recrutement le montrent : face à un métier peu valorisé et peu attractif, les candidats se font rares et ce ne sont pas ces nouvelles missions, qui introduisent concurrence et inégalités entre les personnels qui vont permettre d'inverser la tendance. Quant aux dernières annonces de Mme la Ministre de la Fonction publique, elles ne trompent personne et ne répondent pas à la revendication fondamentale de la fin du gel du point d'indice instauré depuis 2010 !

Enfin, Monsieur le Premier ministre et Madame la Ministre de l'Éducation nationale ont répondu à la mobilisation très suivie du 19 mai contre le projet de réforme du collège par un passage en force, en publiant les décrets le soir même. Aveu de faiblesse face à une contestation grandissante, cette décision exacerbe la colère déjà très grande des personnels majoritairement hostiles, non pas à une réforme, mais à cette réforme du collège. Une réforme mal ficelée et rejetée par les personnels n'a aucune chance de réussir. On se demande d'ailleurs bien pourquoi le Ministère a déprogrammé le bilan de la réforme du lycée qui a inspiré bon nombre de mesures de la réforme du collège...

La FSU91, en lien avec l'intersyndicale représentant 80% de la profession, continuera son travail d'information auprès des collègues et des parents d'élèves pour poursuivre la mobilisation et proposer un projet plus adapté aux graves défis que le collège doit relever.

Nous terminerons, M. le Directeur académique, en attirant votre attention sur la situation inqualifiable que vivent 4 lycéens essonniers, pris en charge par le RESF 91, dont 3 actuellement scolarisés dans des lycées professionnels de l'Essonne, qui ont reçu une Obligation de Quitter le Territoire français et sont menacés d'expulsion alors qu'ils ont rejoint leurs familles en France et présentent tous des parcours scolaires remarquables. Nous comptons sur votre intervention pour que la préfecture régularise leur situation sans délai et leur permette de poursuivre leurs études en France.